

Annexe I

Questionnaire IBA – CNUDCI

Application de la Convention de New York

Note: Veuillez fournir les textes de tous les lois et règlements pertinents se rapportant à l'application de la Convention dans votre pays, dans leur version originale et, si possible, leurs versions anglaise, espagnole et française. Toutes les fois qu'il y a lieu, veuillez répondre aux questions ci-après en vous référant à ces lois et règlements.

A. Application de la Convention

1. Comment la Convention a-t-elle pris force de loi dans votre pays, faisant obligation à vos tribunaux de l'appliquer?

.....

1.1 Veuillez préciser si l'intervention du législateur a uniquement consisté à autoriser la ratification de la Convention ou l'adhésion à celle-ci, ou si son intervention s'est étendue à l'adoption d'une loi d'application de la Convention. (Au cas où cette intervention n'aurait pas été le fait du pouvoir législatif mais celui d'un autre organe de l'État, veuillez préciser en quoi elle a consisté.)

.....

1.1.1 Le texte de la Convention a-t-il été incorporé dans la loi d'application ou celle-ci y fait-elle simplement référence?

.....

1.1.2 Si le texte de la Convention a été incorporé dans la loi d'application, y est-il reproduit ou paraphrasé?

.....

1.1.3 À supposer que le texte de la Convention soit paraphrasé dans la loi d'application, quelle est l'incidence juridique du texte de la Convention? Par exemple, les tribunaux de votre pays peuvent-ils s'appuyer sur le texte de la loi d'application dès lors qu'il diffère de celui qui apparaît dans la Convention, ou y sont-ils tenus?

.....

1.1.4 Le texte de la Convention, tel qu'il a été mis en application dans votre pays, est-il un texte autonome ou a-t-il été incorporé dans un texte plus vaste (par exemple un code de procédure civile)?

.....

1.1.5 Si la loi d'application s'inscrit dans le cadre d'un texte législatif plus large, ce fait a-t-il une incidence sur l'application ou l'interprétation de la Convention en pratique?

.....

1.1.6 D'une manière générale, quelles règles d'interprétation les tribunaux appliqueraient-ils pour interpréter la Convention et/ou la loi d'application (travaux préparatoires de la Convention; précédents jurisprudentiels d'autres États signataires)?

.....

1.1.7 À votre avis, la méthode d'application se traduit-elle par des différences notables entre la loi d'application et les dispositions de la Convention et, le cas échéant, à quel égard? Veuillez, si possible, indiquer les endroits où le texte de la loi d'application diffère de celui de la Convention.

.....

1.2 Si votre pays a invoqué la première clause de réserve (réserve de réciprocité) ou la deuxième clause de réserve (réserve commerciale) prévue au paragraphe 3 de l'article premier, votre loi d'application le signale-t-elle ou en tient-elle compte et, le cas échéant, de quelle manière?

.....

1.3 Votre loi d'application définit-elle la portée de l'article II de la Convention et, par exemple, précise-t-elle quels compromis répondent aux conditions requises pour un renvoi à l'arbitrage en vertu de la Convention (par exemple, compromis international et/ou compromis entre nationaux d'États différents)?

.....

1.4 Des règles de procédure ou des conditions d'exécution ont-elles été établies par décision judiciaire? Le cas échéant, veuillez indiquer les cas d'espèce.

.....

B. Instance ou autorité compétente pour décider de la reconnaissance et de l'exécution

2. Quel tribunal ou autorité a compétence pour statuer sur une demande d'exécution? Un tribunal ou une autorité déterminé pour le pays tout entier ou un type précis de tribunal ou d'autorité? Quels critères déterminent la compétence du tribunal ou de l'autorité?

.....

C. Règles de procédure

3. Veuillez exposer les procédures ou conditions applicables à une demande d'exécution d'une sentence à laquelle la Convention s'applique. Le demandeur est-il

tenu de produire quelque pièce autre que le texte de la sentence arbitrale et le texte de la convention d'arbitrage prévus à l'article IV de la Convention?

.....

3.1 Existe-t-il des dispositions législatives, des règles de procédure judiciaire ou une réglementation exposant en détail la procédure applicable à l'exécution d'une sentence arbitrale à laquelle la Convention s'applique? (Voir art. III et IV de la Convention.) (Par exemple, est-il précisé ce qu'il faut entendre par l'expression "dûment authentifié" à l'article IV qui fait obligation au demandeur de fournir "l'original dûment authentifié de la sentence ou une copie de cet original"?)

.....

3.2 Quels sont les droits, contributions, taxes ou redevances à acquitter en liaison avec la demande d'exécution d'une sentence à laquelle la Convention s'applique, et sur quelles bases sont-ils déterminés? Veuillez préciser si tout paiement de ce type doit être effectué obligatoirement, que la demande aboutisse ou non, ou uniquement au titre d'une décision accordant l'exécution de la sentence.

.....

3.2.1 Par comparaison, quels sont les droits, contributions, taxes ou redevances applicables à la demande d'exécution d'une sentence rendue dans votre pays ou d'une sentence considérée à un autre titre comme nationale dans votre pays?

.....

3.3 Un demandeur a-t-il faculté de rectifier rétroactivement tout vice dans les documents présentés à l'appui de la demande d'exécution d'une sentence à laquelle la Convention s'applique?

.....

3.4 Une traduction de la convention d'arbitrage et de la sentence arbitrale doit-elle toujours être fournie par le demandeur, même si le tribunal peut être considéré comme parfaitement familiarisé avec la langue étrangère dans laquelle ces documents ont été rédigés?

.....

3.5 Un délai a-t-il été fixé pour l'introduction d'une demande de reconnaissance et d'exécution d'une sentence à laquelle la Convention s'applique? Quel est ce délai? Veuillez préciser si le délai est le même pour toute sentence ou sentence à laquelle la Convention s'applique ou s'il est fonction du type de revendication prise en considération dans la sentence?

.....

3.6 Veuillez exposer les procédures auxquelles la partie contre laquelle l'exécution est demandée peut recourir pour élever des objections contre la demande d'exécution en vue d'empêcher cette dernière.

.....

3.7 Veuillez fournir des renseignements détaillés sur les procédures à suivre et le tribunal compétent pour connaître de tout appel ou autre recours éventuel contre une décision refusant l'exécution d'une sentence.

.....

3.8 Veuillez fournir des renseignements détaillés sur les procédures à suivre et le tribunal compétent pour connaître de tout appel ou autre recours éventuel contre une demande d'*exequatur*.

.....

3.8.1 Le fait d'interjeter appel ou d'exercer un autre recours suspend-il automatiquement l'exécution de la sentence? Ou la suspension peut-elle, si une requête est formulée en ce sens, être ordonnée par le tribunal ou l'autorité?

.....

D. Commentaires

Avez-vous des observations complémentaires à formuler en ce qui concerne les règles qui régissent l'application de la Convention dans votre pays?

.....